

## 1. PROTECTION ET CONSERVATION DES DONNÉES

Dans l'hypothèse où néanmoins certaines de vos données personnelles pourraient, consécutivement à une violation, être susceptibles d'entraîner une situation de risque élevé pour vos droits et libertés et/ou porter atteinte à votre vie privée, IRIS Finance s'engage à vous en informer dans ses meilleurs délais, conformément aux articles 33 et 34 du Règlement RGPD.

Vous pouvez obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations vous concernant. En outre, vous avez le droit de vous opposer au traitement de vos données personnelles ainsi que le droit de solliciter la limitation des traitements des données personnelles effectués par IRIS Finance, ou la portabilité de vos données personnelles.

Toutefois, nous attirons votre attention sur le fait que votre demande éventuelle de retrait, ou votre refus de communiquer certaines données imposées par la réglementation professionnelle qui est applicable à IRIS Finance, pourraient nous contraindre à mettre fin à notre relation.

Vous disposez en outre du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information sur ce point

## 2. CONNAISSANCE ET CATÉGORISATION DES CLIENTS, ADÉQUATION ET CARACTÈRE APPROPRIÉ DU SERVICE

IRIS Finance doit pouvoir apporter la preuve de la bonne connaissance de ses clients. A cet effet, il existe un questionnaire portant sur l'identité des clients d'IRIS Finance, leur capacité financière, leur connaissance et leur compréhension des marchés financiers et des services, ainsi que les objectifs qu'ils poursuivent en matière de placement financier et de gestion patrimoniale. En l'absence de réponses à ces questions et d'engagement écrit du client sur leur exactitude, IRIS Finance se verrait dans l'obligation de refuser de fournir le service attendu.

Ce questionnaire a ainsi pour but d'apporter les éléments qui permettent de déterminer la catégorisation des clients et prospects d'IRIS Finance, par degré de protection décroissant : client non-professionnel, client professionnel, contrepartie éligible. Cette catégorisation est communiquée au client sur un support durable.

Enfin, ce questionnaire est la base d'information qui permet à IRIS Finance de procéder à un test d'adéquation du service avec la capacité financière et les objectifs du client ainsi que le caractère approprié du service à la situation générale du client.

Le traitement fiscal du Service dépend de la situation individuelle de chaque client et est susceptible d'être modifié ultérieurement. Il appartient à chaque client de se renseigner sur la fiscalité qui lui est applicable.